

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION
DES CADRES



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي
البحث العلمي و تكوين
الأطر

Royaume du Maroc

Ministère de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche
Scientifique et de la Formation
des Cadres

Projet de Performance

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de la Formation des
Cadres



Projet de Loi de Finances 2016

Novembre 2015

Sommaire

Introduction générale

1ère PARTIE : Présentation du Ministère

1. Présentation succincte de la stratégie du Ministère ;
2. Présentation des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2016 ;
3. Présentation des crédits par régions (Universités) et par programmes ;

2ème PARTIE : Présentation des programmes du Ministère

1. Programme 1 « Pilotage et gouvernance » :

- a. La stratégie du programme ;
- b. Objectifs et indicateurs de performance du programme ;
- c. Présentation des projets/actions relatifs au programme

2. Programme 2 « Enseignement Supérieur » :

- a. La stratégie du programme ;
- b. Objectifs et indicateurs de performance du programme ;
- c. Présentation des projets/actions relatifs au programme.

3. Programme 3 « Recherche scientifique et technologique » :

- a. La stratégie du programme ;
- b. Objectifs et indicateurs de performance du programme ;
- c. Présentation des projets/actions relatifs au programme.

4. Programme 4 « Appui social aux étudiants » :

- a. La stratégie du programme ;
- b. Objectifs et indicateurs de performance du programme ;
- c. Présentation des projets/actions relatifs au programme.

Conclusion

Introduction générale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la loi organique des finances, le ministère a adhéré à la troisième vague de cette réforme, encadré par la circulaire du chef du gouvernement N°: 4 /2015 du 18 juin 2015.

La mise en œuvre des dispositions de la loi organique N°130-13 relative à la loi de finances, se fera de façon progressive à partir du 1^{er} janvier 2016 selon un calendrier, fixé par son article 69, qui s'étalera sur les cinq années qui suivent son entrée en vigueur.

Les sept nouveaux départements préfigurateurs (à savoir, le Ministère délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, le Ministère délégué auprès du Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau, le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social; et le Département de la Pêche Maritime) sont invités à tester les axes portant sur la restructuration de leurs budgets autour de programmes, l'adoption de la démarche de performance, la mise en place d'une programmation budgétaire triennale pour la période 2016-2018 et l'élaboration de leurs projets de performance.

Le présent projet de performance du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres s'articule autour de deux parties :

1^{ère} Partie : Présentation du Ministère

- Présentation succincte de la stratégie du Ministère ;
- Présentation des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2016 ;
- Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2016 par programme et par projet ou action ;
- Présentation régionale (universités) des crédits des programmes du Ministère ;

2^{ème} Partie : Présentation des programmes du Ministère

Pour chacun des quatre programmes retenus au niveau du Ministère, à savoir le programme 1 « Enseignement supérieur », le programme 2 « Recherche scientifique et technologique », le programme 3 « Appui social aux étudiants » et le programme 4 « Pilotage et gouvernance », les éléments présentés sont les suivants:

- La stratégie du programme;
- Les objectifs et indicateurs de performance du programme;
- Les projets/actions relatifs au programme.

1^{ère} PARTIE :

Présentation du Ministère

1. Présentation synthétisée de la stratégie du Ministère

1.1. Missions du Ministère

Conformément à l'article 1 du Décret n° 2.12.790 (19 Février 2013) déterminant et organisant ses attributions, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres (MESRSFC) est chargé de la préparation de la politique gouvernementale dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que du suivi de son exécution conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

A cette fin, le MESRSFC est chargé des missions suivantes :

- Préparer les plans de développement de l'enseignement supérieur universitaire et veiller à leur exécution et l'évaluation du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Elaborer le système pédagogique de l'enseignement supérieur et veiller à son application et, préparer les réformes nécessaires en collaboration avec les universités et les établissements de l'enseignement supérieur ;
- Contribuer à la planification des activités relatives aux établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités et, coordonner et évaluer ces activités en collaboration avec les départements ministériels dont relèvent ces établissements ou ceux qui sont sous leurs tutelles ;
- Accréditer les filières de formation pour la préparation des diplômes supérieurs délivrés par les établissements d'enseignement supérieur ;
- Préparer les stratégies et les plans d'action pour le développement du secteur de l'enseignement supérieur privé ;
- Autoriser, l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur privé, leur extension, leur changement ou leur fermeture et, procéder au contrôle pédagogique et administratif de ces établissements ;
- Soutenir l'enseignement supérieur universitaire dans le cadre de partenariat entre les secteurs public et privé ;
- Préparer la stratégie de la recherche scientifique et technique, en prenant en compte les missions attribuées aux départements ministériels ou les autres organismes en vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur ;

- Approuver et encourager la recherche scientifique fondamentale et appliquée ;
- Encourager le soutien technique de la recherche scientifique et déterminer les axes, les projets et les programmes prioritaires ;
- Veiller à l'utilisation optimale des structures et des équipements scientifiques et techniques des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Mise en place du cadre de référence des procédures relatives à la coordination de la recherche scientifique, à son financement, à son évaluation et, à sa valorisation, et fournir les moyens nécessaires;
- Répartir les moyens alloués par le gouvernement aux différents projets et programmes de la recherche déterminés suivant les priorités nationales ;
- Mise en place et application des programmes visant le développement et la diffusion de la culture et de l'information dans le domaine scientifique et technique ;
- Encourager la coopération et le partenariat dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation avec les universités et les établissements de recherche, nationaux publics, privés et étrangers, ainsi qu'au développement de la coopération bilatérale et internationale dans ce domaine ;
- Développer les relations de coopération et de partenariat avec les acteurs économiques et sociaux et renforcer les relations avec les différentes associations de la société civile et les organisations non gouvernementales qui s'intéressent au domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

1.2. Aperçu sur la stratégie du Ministère

Au cours des dernières décennies, le système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a bénéficié d'un intérêt particulier de l'Etat. Il a connu des réformes profondes ayant touché ses différents aspects pour répondre aux défis de son environnement interne et externe et à ses aspirations prospectives pour une société de savoir.

La période 2000-2009, a été considérée comme étant la décennie nationale de l'éducation et de la formation, au cours de laquelle des réformes structurantes du système de l'Enseignement Supérieur devaient être réalisées. Ces réformes ont été concrétisées dans la Charte Nationale de l'Education et de la Formation et dans la loi 01.00 relative à l'organisation de l'enseignement supérieur. Ladite loi a été une avancée significative dans

l'histoire de l'université marocaine.

Il s'agit d'une réforme globale du système dont le trait majeur est l'autonomie de l'Université et sa promotion en tant qu'établissement public doté d'une autonomie administrative, financière et pédagogique.

Malgré la grande mobilisation, les efforts déployés ainsi que les résultats réalisés, les attentes restent immenses et les défis demeurent profonds. Ce qui a poussé la réflexion sur une inévitable mise à niveau du système pour donner un nouveau souffle à la réforme.

Suite aux Hautes Instructions Royales, le Département de l'Enseignement Supérieur, et de la Recherche Scientifique a élaboré un Programme d'Urgence ambitieux et innovant pour la période 2009-2012. Ce Programme de développement a constitué une feuille de route qui a défini de façon précise et concrète le programme d'accélération du parachèvement de la réforme, tel qu'il a été préconisé par les orientations de la Charte Nationale de l'Education et de la formation et les recommandations du premier rapport du Conseil supérieur de l'enseignement en 2008.

Trois principes fondamentaux « l'autonomie, la professionnalisation des formations et la contractualisation » ont servi de fil conducteur à la conception et à l'articulation des objectifs du programme d'urgence pour répondre aux besoins réels des universités en matière d'infrastructures, de diversification des formations, de promotion de l'excellence, de gouvernance et d'ouverture sur l'environnement socioéconomique.

Dans le but de capitaliser les acquis de ce qui a été réalisé dans le cadre du programme d'urgence, de remédier aux insuffisances et/ou défaillances constatées, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres a élaboré un Plan d'action pour la période 2013-2016 qui englobe les six axes suivants :

Axe 1 : Amélioration de l'offre de l'Enseignement Supérieur.

Axe 2 : Amélioration de la gouvernance de l'Enseignement Supérieur ;

Axe 3 : Développement du système de la recherche scientifique et technique et de l'innovation ;

Axe 4 : Soutien et amélioration des services sociaux au profit des étudiants ;

Axe 5 : Révision de l'arsenal juridique réglementant le secteur de l'ESRSFC ;

Axe 6 : Développement d'une stratégie de coopération internationale.

Conformément aux Hautes Instructions Royales contenues dans le discours de sa Majesté à l'occasion du soixantième anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique a été chargé de

procéder à une évaluation objective des réalisations de la décennie de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation. Dans ce cadre, le Ministère a élaboré un rapport sur les réalisations et les contraintes ayant entravé l'atteinte des objectifs de la réforme, ainsi que les principaux défis du système et les recommandations préliminaires pour le parachèvement de la réforme du système de l'enseignement supérieur et sa mise à niveau.

Et suite à la publication du document « Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030 «pour une Ecole de l'Equité de la Qualité et de la Promotion », élaborée par le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, le Ministère a élaboré un «Plan Stratégique préliminaire pour le Secteur de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres », afin de mettre en œuvre cette vision stratégique.

Cette stratégie vise la réalisation d'un ensemble d'objectifs synthétisés comme suit:

- Répondre à la demande croissante pour l'enseignement supérieur de manière à assurer l'égalité des chances pour l'accès à l'enseignement supérieur dans toutes ses composantes et de parvenir à assurer un équilibre dans la répartition de l'offre de l'enseignement supérieur entre les régions ;
- Assurer l'encadrement pédagogique et administratif adéquat pour l'accompagnement de l'accroissement de la demande selon les besoins réels de chaque région ;
- Consolider un modèle pédagogique qui répond aux impératifs de la qualité;
- Réguler et améliorer la qualité des formations pour accroître la compétitivité du système au niveau régional et international;
- Améliorer le rendement externe de l'enseignement supérieur et son adéquation avec les exigences du développement et du marché de l'emploi ;
- Promouvoir le système de la Recherche Scientifique et technique et de l'Innovation;
- Allouer le financement nécessaire et diversifier ses sources pour répondre aux exigences de la qualité, de l'équité et de l'égalité des chances;
- Atteindre l'efficience et la performance conformément aux impératifs de la bonne gouvernance.

Le Plan stratégique pour le secteur à l'horizon 2030 s'articule autour de quatre axes principaux :

Le premier axe : Améliorer l'accès et la formation à l'enseignement supérieur pour la réalisation de l'équité, l'égalité des chances et la pérennisation de l'enseignement (10 projets)

Le deuxième axe : Promouvoir la qualité pour améliorer le rendement externe de l'enseignement supérieur et son adéquation avec les exigences du développement et du marché du travail (12 projets);

Le troisième axe : Soutenir la Recherche Scientifique et accroître son rendement et le corrélér avec les objectifs du développement global (10 projets) ;

Le quatrième axe : Développer la gouvernance du système de l'enseignement supérieur afin d'améliorer sa performance (12 projets).

Le plan stratégique englobe 44 projets et 245 actions qui vont être réalisées à court, moyen et long terme.

Plusieurs actions prioritaires, qui devraient être réalisées à court terme, ont été déterminées, et réparties selon les quatre axes, sus- cités :

■ **Pour le premier axe :**

- Prospecter les besoins régionaux de l'offre des établissements universitaires, de la capacité d'accueil, des ressources humaines et estimer le financement nécessaire ;
- Réviser la procédure d'accès aux établissements de l'enseignement supérieur à accès régulé en coordination avec le réseau des établissements concernés ;
- Achever la réalisation des nouveaux établissements programmés ;
- Construire de nouvelles cités et restaurants universitaires ;
- Mettre en œuvre le système d'assurance maladie obligatoire au profit des étudiants.

■ **Pour le deuxième axe :**

- La mise en place du système de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS) et l'élaboration d'un supplément du diplôme ;
- La mise en place d'un mécanisme durable permettant la participation des professionnels et des secteurs gouvernementaux concernés, par le processus de la détermination des besoins et proposition et élaboration des formations adéquates ;

- Le développement des plates formes pour l'enseignement à distance dans les universités ;
 - La création d'un portail électronique national pour l'information et l'aide à l'orientation ;
 - La création des centres pour le renforcement des compétences professionnelles et fonctionnelles pour les étudiants et les lauréats des universités ;
 - La poursuite de la mise en œuvre des programmes E- SUP et Net-U ;
 - La poursuite du programme INJAZ et la mise en œuvre du programme LAWHATI ;
- **Pour le troisième axe :**
- La poursuite de la mise en œuvre des fonctions du Comité Ministériel Permanent de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique et le renforcement de son rôle dans la coordination entre les composantes du système de la recherche scientifique ;
 - L'évaluation de la performance des centres des études doctorales et la révision de leurs structures et de leurs gestion ;
 - La mise en place d'un Système National d'Information intégré spécifique à la Recherche Scientifique ;
 - Le suivi des projets de la recherche scientifique financés dans les domaines prioritaires et le lancement des nouveaux appels d'offre pour financer les projets de recherche sectorielle en coordination avec les différents partenaires concernés dans les secteurs public et privé ;
 - Le renforcement des mécanismes de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique à travers la création des regroupements et des pôles thématiques régionales et nationales, la poursuite de la création des cités d'innovation au sein des universités et appui à l'adhésion des universités et des établissements de recherche aux pôles technologiques.
- **Pour le quatrième axe :**
- L'élaboration d'un projet de loi modifiant et complétant la loi 01.00 relative à l'organisation de l'enseignement supérieur ;

- La mise en place de l'Agence Nationale pour l'Evaluation et l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et l'opérationnalisation de ses missions ;
- La mise en place d'un mécanisme organisant le processus de la contractualisation entre l'Etat et les universités et les établissements relevant du secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres ;
- L'élaboration d'un schéma directeur du système d'information de l'enseignement supérieur;
- La mise en place de programmes annuels pour la formation continue au profit des cadres administratifs et pédagogiques en coordination avec les universités.

2. Présentation des crédits prévisionnels du Ministère au titre de l'année 2016 :

Tableau 1: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par chapitre (en DH)

Dépenses	PLF 2016		TOTAL PLF 2016	LF2015	% PLF 2016/LF 2015
	BG	CAS			
Personnel	5 803 000 000		5 803 000 000	5 384 535 000	+8%
MDD	3 193 500 000		3 193 500 000	2 840 000 000	+12%
Investissement	896 000 000		896 000 000	800 000 000	+12%
TOTAL	9 892 500 000		9 892 500 000	9 024 535 000	+10%

Tableau 2: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme

Programmes du Ministère	BG (en DH)			TOTAL BG	LF 2015	% PLF 2016 /LF 2015
	Chap. Personnel	Chap. MDD	Chap. Inv.			
Pilotage et gouvernance		174 325 000	20 000 000	194 325 000	191 195 000	+2%
Enseignement supérieur		910 871 000	730 442 000	1 641 313 000	1 521 613 000	+8%
Recherche scientifique et technologique		80 173 000	85 558 000	165 731 000	139 061 000	+19%
Appui social aux étudiants		2 028 131 000	60 000 000	2 088 131 000	1 788 131 000	+17%
TOTAL	5 803 000 000	3 193 500 000	896 000 000	9 892 500 000	9 024 535 000⁽¹⁾	+10%

(1) : y compris chapitre personnel

Tableau 3: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par programme, projet/action

Programme	Projet ou Action	BG (en DH)			Total
		Personnel	MDD	Invest.	
Pilotage et gouvernance	Soutien des Missions du Département	5 803 000 000	44 385 000	20 000 000	64 385 000
	Assistance et Œuvres Sociales		129 940 000		129 940 000
Enseignement supérieur	Développement de l'Offre de Formation Universitaire et Amélioration de sa Qualité dans les établissements universitaires existants		910 871 000	411 442 000	1 322 313 000
	Développement de l'Offre de Formation Universitaire et Amélioration de ses Qualité-nouveaux établissements			319 000 000	319 000 000
Recherche scientifique et technologique	Développement du Système de la Recherche Scientifique et Technologique et de l'Innovation		80 173 000	85 558 000	165 731 000
Appui social aux étudiants	Bourses		1 628 000 000		1 628 000 000
	Hébergement et Restauration des étudiants		400 131 000		400 131 000
	Amélioration et renforcement des cités et restaurants universitaires			60 000 000	60 000 000
Total		5 803 000 000	3 193 500 000	896 000 000	9 892 500 000

3. Présentation régionale des crédits du Ministère:

Tableau 4 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère pour l'année 2016 par régions

Régions	BG (en DH)		CAS	Total
	Chap. MDD	Chap. Inv.		
Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima	71 375 800	99 527 600		170 903 400
Région de l'Oriental	68 512 000	50 828 000		119 340 000
Région de Fès-Meknès	160 678 800	90 505 600		251 184 400
Région Rabat-Salé-Kénitra	180 632 000	94 667 000		275 299 000
Région de Beni Mellal-Khénifra	22 582 000	44 033 000		66 615 000
Région Casablanca-Settat	196 486 000	97 751 000		294 237 000
Région de Marrakech-Safi	89 250 800	92 721 600		181 972 400
Région de Darâa-Tafilalet		102 058 800		102 058 800
Région de Souss-Massa	82 653 600	4 090 400		86 744 000
Région de Guelmim-Oued Noun				
Région de Laâyoune-Saguia El Hamra		10 000 000		10 000 000
Région de Dakhla-Oued-Eddahab		10 000 000		10 000 000
Ligne groupée	2 321 329 000	199 817 000		2 521 146 000
Total	3 193 500 000	896 000 000		4 089 500 000

Tableau 5 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par régions et par programmes

Régions	Fonctionnement (MDD)					Investissement					Total Général
Programmes	Pilotage et gouvernance	Enseignement Supérieur	Recherche scientifique et technologique	Appui social aux étudiants	Total	Pilotage et gouvernance	Enseignement Supérieur	Recherche scientifique et technologique	Appui social aux étudiants	Total	
Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima		71 375 800			71 375 800		95 788 400	3 739 200		99 527 600	170 903 400
Région de l'Oriental		68 512 000			68 512 000		47 511 000	3 317 000		50 828 000	119 340 000
Région de Fès-Meknès		160 678 800			160 678 800		80 939 400	9 566 200		90 505 600	251 184 400
Région Rabat-Salé-Kénitra		180 632 000			180 632 000		82 689 000	11 978 000		94 667 000	275 299 000
Région de Beni Mellal-Khénifra		22 582 000			22 582 000		42 651 000	1 382 000		44 033 000	66 615 000
Région Casablanca-Settat		196 486 000			196 486 000		85 008 000	12 743 000		97 751 000	294 237 000
Région de Marrakech-Safi		89 250 800			89 250 800		87 296 400	5 425 200		92 721 600	181 972 400
Région de Darâa-Tafilalet							102 058 800			102 058 800	102 058 800
Région de Souss-Massa		82 653 600			82 653 600			4 090 400		4 090 400	86 744 000
Région de Guelmim-Oued Noun											
Région de Laâyoune-Saguia El Hamra							10 000 000			10 000 000	10 000 000
Région de Dakhla-Oued-Eddahab							10 000 000			10 000 000	10 000 000
Ligne groupé	174 325 000	38 700 000	80 173 000	2 028 131 000	2 321 329 000	20 000 000	86 500 000	33 317 000	60 000 000	199 817 000	2 521 146 000
Total		910 871 000	80 173 000		3 193 500 000		730 442 000	85 558 000		896 000 000	4 089 500 000

2^{ème} PARTIE :
**Présentation des programmes du Ministère de l'Enseignement
supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres**

Programme 1: Pilotage et gouvernance

1. La stratégie du programme 1 : Pilotage et gouvernance

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Ce programme contribue de façon transversale à la mise en œuvre des programmes qui relèvent des missions et fonctions du Ministère. Il organise également les missions d'appui.

Ce programme vise l'amélioration de la gouvernance au niveau du Ministère pour la rationalisation des ressources humaines et matérielles, l'amélioration de la gestion institutionnelle de l'administration centrale et des établissements relevant du Ministère et le développement de la coopération et de partenariat au niveau national et international pour promouvoir le système de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Pour cela, les efforts seront concentrés dans ce programme sur :

- L'actualisation et l'amélioration des législations relatives à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
- La mise en place d'un système national de la qualité conformément aux normes reconnues à l'échelle internationale ;
- L'institutionnalisation d'une nouvelle approche contractuelle entre les universités et l'Etat ;
- La motivation des enseignants chercheurs à travers la révision du système de l'évaluation et de l'avancement professionnel et la mise en place des programmes pour la formation continue au profit des opérateurs pédagogiques et administratifs de l'enseignement supérieur ;
- L'allocation des ressources financières pour l'accompagnement du développement du système et la diversification des sources de financement des universités pour répondre aux exigences de qualité, d'équité et d'égalité des chances ;
- **L'octroi** de données et d'informations fiables et immédiates sur le système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- La rationalisation de la gestion financière du Ministère et la mise en place des mécanismes de pilotage et d'aide à la prise de décision ;
- L'amélioration du partenariat entre les secteurs public et privé dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.

b. Responsable du programme

Le Secrétaire général du Ministère

c. Acteurs de pilotage

- Les directeurs et responsables des services centraux ;
- Le directeur du CNRST et le Directeur de l'ONOUCS ;
- Les présidents des universités, les doyens des facultés et les directeurs des établissements universitaires.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme 1 :

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- La mobilisation des ressources humaines nécessaires pour l'accompagnement de l'accroissement du nombre des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire et l'amélioration des modes de gestion administrative et financière du secteur conformément aux règles de performance ;
- La mise en place d'un système d'information intégré qui permet la création d'une base de données nécessaire pour la prise des bonnes décisions dans la gestion et l'évaluation ;

Objectif 1 : Amélioration de la gestion des Ressources Humaines

▪ Indicateur 1.1 : Taux d'encadrement pédagogique

Unité	2014 Réalisation	2015 Loi de finances	2016 Projet de loi de finances	2017 Prévision	2018 Prévision	2020 Valeur Cible
Accès ouvert	69	73	72	70	69	58
Accès régulé	17	18	19	20	20	21
Total	49	52	52	52	51	46

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Effectif des étudiants par enseignant
- **Objectif** : Améliorer le taux d'encadrement dans les établissements à accès ouverts qui connaissent une pression très forte de la demande et le rationaliser dans les établissements à accès régulé.
- **Données principales de l'indicateur** :
 - L'effectif global des étudiants
 - Le nombre des enseignants permanents
- **Mode de calcul** : Effectifs des étudiants / Nombre des enseignants permanents

Sources de données : Les universités, la direction des stratégies et des systèmes d'information et la direction des ressources humaine

▪ Indicateur 1.2 : Taux d'encadrement administratif

Unité	2014 Réalisation	2015 Loi de finances	2016 Projet de loi de finances	2017 Prévision	2018 Prévision	2020 Valeur Cible
Accès ouvert	132	147	142	135	128	86
Accès régulé	30	33	34	35	35	33
Total	91	101	99	96	93	69

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Effectif des étudiants par administratif
- **Données principales de l'indicateur** :
 - ✓ L'effectif global des étudiants
 - ✓ Nombre des administratifs et des techniciens

- **Mode de calcul :** l'effectif des étudiants divisé par le nombre des administratifs et des techniciens

Sources de données : Les universités, la direction des stratégies et des systèmes d'information et la direction des ressources humaines.

Objectif 2 : Mettre en place un système d'information intégré pour améliorer la gouvernance et la gestion du secteur

■ Indicateur 2.1 : Taux cumulé de déploiement des projets systèmes d'informations

✓ SousIndicateur2.1.1 : Taux de déploiement des projets universitaires mutualisés

Unité	Réalisé en 2014	Réalisé en 2015	prévu en 2016	prévu en 2017	prévu en 2018	2020 la valeur cible
Apogée	-	-	100			100
SAGE			100			
Simarech			50	100		100
Ressources humaines			50	100		
Gestion des équivalences			70	100		

(*)Le nombre de projet proposé chaque année peut être modifié après l'élaboration du schéma directeur

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur :** il permet de définir l'état d'avancement de la réalisation et de déploiement des projets SI des directions centrales et des projets SI mutualisés entre les universités.

Le taux de déploiement des projets systèmes d'information est défini en fonction de la priorité des projets des directions centrales et des projets mutualisés entre les universités

Sources de données :

- Les Directions centrales ;
- Les universités et les établissements universitaires ;

Commentaires : Il permet de suivre les efforts réalisés par le ministère et les universités dans l'avancement de la mise en œuvre de leurs systèmes d'information.

✓ SousIndicateur2.1.2 : Nombre des services en ligne au bénéfice des utilisateurs

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Réalisation	2017 Prévision	2018 Prévision	2020 Valeur Cible
Nombre des services en ligne au bénéfice des utilisateurs (*)	-	-	2	4	5	-

(*) Le nombre de modules proposés chaque année peut être modifié après élaboration du schéma directeur du service central et des priorités des universités

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur :** Le nombre des services en ligne au bénéfice des utilisateurs est défini en fonction de la priorité de ces services à mettre en ligne selon les besoins des utilisateurs.

Sources de données :

- Les Directions centrales ;
- Les universités et les établissements universitaires ;

Commentaires :

- Il permet de suivre les efforts réalisés par le ministère dans l'avancement de la mise en œuvre de son système d'information.
- Les services à développer sont :
 - La demande d'attestation d'équivalence de diplôme et suivi du dossier ;
 - La gestion des candidatures des bacheliers dans les établissements à accès régulé ;
 - La demande d'accréditation des filières et suivi du dossier ;
 - La demande d'autorisation pour un établissement d'enseignement privé et suivi du dossier

3. Présentation des projets/ actions liées aux programmes de gouvernance et pilotage

- Elaboration du schéma directeur ;
- Développement d'un système de gestion des équivalences ;
- Développement d'un système de gestion de gestion des ressources humaines ;
- Mise en place d'un entrepôt des données.

Programme 2 : Enseignement Supérieur

1. Stratégie du programme 2 : Enseignement Supérieur

a- Résumé de la stratégie du programme 2 et de ses finalités générales

Ce programme vise l'extension et l'amélioration de l'offre de formation au niveau des universités pour faire face à la demande massive et croissante des effectifs des étudiants et l'amélioration du rendement interne et externe du système. Il vise aussi l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et le renforcement de l'ouverture du système en liaison avec son environnement socioéconomique.

C'est ainsi que les efforts seront concentrés dans ce programme sur la réalisation progressive des objectifs de l'axe 1 et 2 du plan stratégique du secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres et qui peuvent être résumés comme suit :

- Accompagner la demande croissante sur l'enseignement supérieur ;
- Réaliser l'égalité de chance et renforcer la transparence dans l'accès à l'enseignement supérieur public au niveau national ;
- Faciliter le droit d'accès et garantir l'insertion et la réussite des personnes en situation d'handicap ou à besoins Spécifiques ;
- Offrir les conditions appropriées et améliorer la vie estudiantine pour permettre à tous les étudiants de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur, monter leur projet personnel et renforcer leur insertion sociale et culturelle ;
- Rationaliser l'utilisation des ressources disponibles et doter les établissements de l'enseignement supérieur universitaire de l'encadrement, de l'équipement et du soutien nécessaires ;
- Faire de l'enseignement supérieur privé un partenaire de l'enseignement supérieur public pour répondre à la demande et à la diversification et l'extension de l'offre de formation ;

- Poursuivre le processus de la réforme pédagogique et l'amélioration de la qualité des formations et leurs adéquations aux besoins économiques et sociales aux niveaux régional et national ;
- Moderniser et développer les programmes de formation et impliquer l'environnement socio- économique dans le processus de formation ;
- Généraliser l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- Renforcer les capacités des étudiants en langues et en communication et l'ouverture du système sur les langues les plus utilisées dans le monde.
- Institutionnaliser le système des passerelles pour permettre aux apprentis des différentes composantes d'éducation et de formation de poursuivre leurs études dans les différents cycles de l'enseignement supérieur ;
- Améliorer l'organisation et la gestion pédagogique des établissements de l'enseignement supérieur privé ;
- Renforcer la place du Maroc comme HUB régional de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et renforcer la mobilité des étudiants marocains dans le cadre des programmes de coopération internationale ;
- La mise en place d'un cadre organisant la formation continue et la formation tout au long de la vie.

b- Responsable du programme :

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur et du Développement Pédagogique

c- Acteurs de pilotage

- La Direction de l'enseignement supérieur et le développement pédagogique ;
- La Direction des Stratégies et des systèmes d'information ;
- La Direction du Budget et des Affaires Générales ;
- Les présidents des universités, les doyens des facultés et les directeurs des écoles.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme 2 :

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- Répondre à la demande accrue pour l'enseignement supérieur ;
- Diversifier l'offre de formation et assurer sa qualité ;
- Améliorer le rendement interne et externe du système de l'enseignement supérieur.

Objectif 1 : Répondre à la demande croissante pour l'enseignement supérieur

■ Indicateur 1.1 : Evolution du nombre des étudiants inscrits

	unité	2014/2015	%	2015/2016	%	2016/2017	%	2017/2018	% (*)
Nouveaux inscrits	accès ouvert	169 636	-1,55	180 000	4,47	181 000	5,05	204 000	18,40
	accès régulé	19 881	1,24	23 000	17,12	25 000	27,30	34 000	73,13
	Total	189 517	-1,26	203 000	5,76	206 000	7,33	238 000	24
Effectif global	accès ouvert	567 222	20,41	608 000	29,07	645 000	36,93	762 000	61,76
	accès régulé	88 850	22,79	98 000	35,43	104 000	43,73	131 000	81,04
	Total	656 072	20,73	706 000	29,92	749 000	37,83	893 000	64,33

(*) L'année de référence de la valeur cible est l'année 2014

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : c'est le nombre des étudiants inscrits dans les établissements universitaires.

Source de données : Les universités, la direction des stratégies et des systèmes d'information.

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : c'est le taux d'évolution de l'effectif global des étudiants inscrits administrativement dans un établissement universitaire et dans une année donnée pour la préparation d'un diplôme par rapport à l'effectif global des étudiants de l'année de référence.

L'inscription administrative se fait annuellement et doit être effectuée au début de chaque année universitaire.

- **Données principales de l'indicateur** : L'effectif global des étudiants réparti par établissement et par diplôme à obtenir.
- **Méthode de calcul** : Cet indicateur se calcule par la division de la différence entre l'effectif des étudiants inscrits selon le diplôme à obtenir dans un établissement donnée pour l'année en cours et l'effectif des étudiants inscrits dans le même établissement universitaire de l'année de référence par l'effectif global des étudiants inscrits dans le même établissement universitaire de l'année référence.

Sources de données : Les universités, la direction des stratégies et des systèmes d'information

▪ **Indicateur 1.2 : Taux d'utilisation de la capacité d'accueil**

Unité	2014 Réalisation	2015 Loi de finances	2016 Projet de loi de finances	2017 Prévision	2018 Prévision	2020 Valeur Cible
Accès ouvert	185	188	184	179	172	156
Accès régulé	66	69	70	72	76	85
Total	150	152	150	148	146	139

Précisions méthodologiques :

La capacité d'accueil est le nombre de places physiques des locaux d'enseignement et des locaux de la recherche scientifique (Amphithéâtre, salle de cours, salle de TD, salle de TP, laboratoire) dans un établissement universitaire donnée.

- **Définition de l'indicateur :** c'est le rapport entre l'effectif des étudiants et le nombre de places disponibles dans les locaux d'enseignement et les locaux de la recherche scientifique
- **Objectif:** Développer la capacité d'accueil par 212770 places supplémentaire à l'horizon 2020 pour faire face à la forte augmentation des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire et alléger la pression prévue sur les établissements universitaires. Le but est d'améliorer le taux d'utilisation de la capacité d'accueil pour atteindre 139 étudiants pour 100 places à l'horizon de l'année 2019-2020.
- **Méthode de calcul :**

$$\text{taux d'utilisation de la capacité d'accueil} = (\text{l'effectif global des étudiants} / \text{capacité d'accueil}) \times 100$$
- **Données principales de l'indicateur :**
 - l'effectif global des étudiants
 - capacité d'accueil

Source de données : Les universités, la direction des stratégies et des systèmes d'information

Objectif 2. : Diversifier l'offre de formation et assurer sa qualité

- **Indicateur 2.1 : pourcentage des filières professionnalisantes dans les établissements à accès ouvert**

Unité	2014 Réalisation	2015 Loi de finances	2016 Projet de loi de finances	2017 Prévision	2018 Prévision	2020 Valeur Cible
%	36,65	36,74	36,76	36,80	39,00	40,00

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Nombre de filières professionnalisantes dans les établissements à accès ouvert par rapport au nombre total des filières
- **Objectif** : Diversification de l'offre en adéquation avec les besoins du secteur socio-économique
- **Mode de calcul** :

$$\frac{\text{Nombre de filières professionnalisantes}}{\text{Nombre total des filières accréditées (licence et Masters)}} \times 100$$

Sources de données :

- Direction de l'enseignement supérieur et du développement pédagogique
- CNCES
- Universités

- **Indicateur 2.2 : pourcentage des étudiants inscrits dans des filières professionnalisantes dans les établissements à accès ouvert**

Unité	2014 Réalisation	2015 Loi de finances	2016 Projet de loi de finances	2017 Prévision	2018 Prévision	2020 Valeur Cible
%	3,51	3,46				10

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Nombre d'étudiants inscrits dans des filières professionnalisantes dans les établissements à accès ouvert par rapport au nombre total des étudiants
- **Objectif** : Adéquation des formations avec les compétences requises par les employeurs
- **Mode de calcul** :

$$\frac{\text{Nombre d'étudiants inscrits dans les filières professionnalisantes}}{\text{Nombre total d'étudiants (licence et Masters)}} \times 100$$

Sources de données :

- Direction de l'enseignement supérieur et du développement pédagogique
- Direction des stratégies et des systèmes d'information
- Universités

Indicateur 2.3 : pourcentage des étudiants inscrits dans des filières professionnalisantes

Unité	2014 Réalisation	2015 Loi de finances	2016 Projet de loi de finances	2017 Prévision	2018 Prévision	2020 Valeur Cible
%	18,4	18,2				25

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur :** Nombre d'étudiants inscrits dans des filières professionnalisantes dans les établissements publics universitaires et non universitaires (les étudiants des licences professionnelles, les étudiants des établissements à accès régulé et les étudiants de la formation des cadres) par rapport au nombre total des étudiants du cycle normal.
- **Objectif :** Adéquation des formations avec les compétences requises par les employeurs
- **Mode de calcul :**

Nombre d'étudiants inscrits dans toutes les filières professionnalisantes
du secteur de l'enseignement supérieur public

$$\frac{\text{Nombre d'étudiants inscrits dans toutes les filières professionnalisantes du secteur de l'enseignement supérieur public}}{\text{Nombre des étudiants du cycle normal (universitaires et de la formation des cadres)}} \times 100$$

Sources de données :

- Direction de l'enseignement supérieur et du développement pédagogique
- Direction des stratégies et des systèmes d'information
- Universités

Objectif 3 : Amélioration du rendement interne et externe

■ Indicateur 3.1 : Pourcentage des diplômés selon leur durée de diplomation (par cycle)

Unité	Durée de diplomation	2014 Réalisation	2015 Loi de finances	2016 Projet de loi de finances	2017 Prévision	2018 Prévision	2020 Valeur Cible
Licence	Après 2 ans						
	Après 3 ans	32,41					50
	Après 4 ans	22,79					25
	Après 5 ans	15,94					20
	Après 6 ans et plus	28,86					5
	Total	100					100
Master	Après 2 ans	71,63					75
	Après 3 ans	28,37					25
	Total	100					100
Doctorat	Après 3 ans	9,39					10
	Après 4 ans	14,55					20
	Après 5 ans	39,41					40
	Après 6 ans et plus	36,65					30
	Total	100					100

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Nombre des diplômés d'un cycle donné qui ont obtenus leur diplôme en l'année "t" après "y" années de formation, exprimé en pourcentage du nombre total des diplômés en même année "t".
- **Objectif** : Cet indicateur permet d'évaluer l'efficience du système d'enseignement supérieur.
- **Mode de calcul** : Le calcul de cet indicateur est basé sur l'analyse rétrospective d'une promotion de diplômés d'une année donnée. L'indicateur est déduit en divisant le nombre des diplômés qui ont obtenus leur diplôme en l'année "t" après "y" années de formation (D_t^y) sur le total des diplômés de la même promotion en même année "t" (D_t).

Formule :

$$X_t^y = \frac{D_t^y}{D_t} \times 100 = \frac{D_t^y}{\sum_{y=i}^j D_t^y} \times 100$$

Où :

X_t^y Pourcentage des diplômés qui ont obtenus leur diplôme en l'année "t" après "y" années de formation

D_y le nombre des diplômés qui ont obtenus leur diplôme en l'année "t" après "y"
années de formation
i et j sont respectivement la durée minimale et celle maximale de la formation.

- **Données requises** : La liste nominative des diplômés d'une année donnée avec leur première année d'inscription.

Sources d'informations : Direction de la stratégie et systèmes d'information, Universités

Qualité de l'indicateur : La qualité de cet indicateur est affectée par la qualité des données brutes utilisées à savoir le manque de la première année d'inscription pour quelques diplômés ou le chevauchement de plusieurs systèmes de formations gérés différemment comme le cas des centres doctoraux.

Ventilation : Sexe, Université, Etablissement, Domaine, Cycle

Limitations : Cet indicateur ne prend pas en compte le temps réel passé par les lauréats. En effet, les étudiants s'inscrivent dans des périodes différentes et l'année d'inscription, telle que reportée par les universités, ne permet pas d'approfondir l'analyse. En plus, la définition de l'année d'inscription n'est pas la même pour toutes les universités.

3. Présentation des projets/ actions liées aux programmes de l'enseignement supérieur

Dans le cadre de ce programme, le ministère vise la poursuite de ses efforts intensifs d'amélioration de la qualité des formations offertes par le renforcement et l'amélioration de la capacité d'accueil des établissements universitaires à travers la création de nouveaux établissements universitaires, l'extension et le réaménagement des infrastructures des établissements universitaires comme suit :

- Extensions et équipements des établissements existants ;
- Construction de 10 amphithéâtres de 400 places ;
- Equipement des écoles d'ingénieurs en équipements scientifiques et pédagogiques ;
- Achèvement ou participation à la construction de nouveaux établissements universitaires et qui sont :
 - Faculté de médecine et de pharmacie d'Agadir ;
 - Faculté de médecine et de pharmacie de Tanger ;
 - Faculté de médecine et de pharmacie de Béni Mellal ;
 - Ecole Supérieure de Technologie de Béni Mellal ;
 - Ecole Nationale de Commerce et de Gestion à Dakhla ;
 - Faculté de Science de Charia à Es Smara ;
 - Ecole Supérieure de Technologie à El kelaâ des Sraghna ;
 - Institut Méditerranéen de la Logistique et du Transport de Tanger (IMLT) ;
 - Université Euro Med de Fès (INSA) ;
 - Pôle technologique de Tamesna
 - Pôle technologique d'Oujda
 - Complexe universitaire Tamansourt de Marrakech
 - Ecole Supérieure de Technologie de Khénifra ;
 - Institut des Sciences du Sport de Settat ;
 - Institut des Etudes en Sciences de Sécurité de Settat ;
 - Institut Polytechnique de Berrchid.
- Mise en place de l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Mise en place de l'Agence Nationale des Plantes Aromatiques et Médicinales

Programme 3 : Recherche Scientifique et technologique

1. La stratégie du programme 3 : Recherche Scientifique et technologique

a- Résumé de la stratégie du programme 3 et de ses finalités générales

Vu son rôle en tant que levier de développement social et économique et d'atteinte d'une société de connaissance, le développement de la recherche scientifique, technique et de l'innovation constitue l'un des axes essentiels du plan stratégique préliminaire du secteur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des cadres, élaboré pour la mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme 2015-2030.

Afin de relever les défis qui entravent les politiques nationales dans le domaine de l'amélioration de la productivité de la recherche scientifique et l'investissement de ses résultats et leur valorisation, l'axe « l'appui de la recherche scientifique et l'amélioration de son rendement et sa corrélation avec les objectifs du développement global » vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Renforcer les infrastructures de la recherche scientifique et Promouvoir la mutualisation de son utilisation ;
- Motiver et encourager les chercheurs à pratiquer, exceller et être compétitifs dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- poursuivre la réforme de la formation à travers la recherche dans les centres des études doctorales ;
- mettre en place un système national d'information intégré relatif à la recherche scientifique;
- soutenir et diversifier les sources de financement des projets de recherche pour le développement et l'innovation ;
- renforcer les mécanismes de partenariat et de coopération au niveau national et international dans le domaine de la recherche scientifique et technologique ;
- mobiliser et encourager les compétences marocaines résidant à l'étranger pour la contribution aux efforts de développement scientifique et technologique du pays ;

Pour ce faire, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, propose la mise en œuvre des 10 projets suivants:

- L'amélioration de la gouvernance du système national de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- La poursuite de la réforme de formation à travers la recherche dans les centres des études doctorales ;
- La mise en place d'un système national d'information intégré relatif à la recherche scientifique;
- L'appui des activités de la recherche scientifique et de l'innovation à travers les appels d'offres ;
- Le renforcement des infrastructures de la recherche scientifique et la promotion de la mutualisation de son utilisation ;
- Le renforcement et la mise en œuvre des mécanismes de la Promotion de l'excellence dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation;
- Le renforcement des mécanismes de la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technologique;
- Le renforcement des mécanismes de partenariat et de coopération à l'échelle nationale;
- Le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et technologique ;
- La mobilisation des compétences marocaines résidant à l'étranger.

b- Responsable du programme

Directeur de la recherche scientifique et de l'innovation

c- Acteurs de pilotage

1. Directeur de la recherche scientifique et de l'innovation (DRSI),
2. Directeur du Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST),
3. Directeur du budget et des affaires générales (DBAG),
4. Directeur de la coopération et du partenariat (DCP),
5. Directeur des stratégies et systèmes d'information (DSSI),
6. Présidents des universités et Chef d'établissements universitaires,
7. Directeurs des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique ne relevant pas des universités.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme 3

Objectif 1 : Soutenir la recherche scientifique pour améliorer sa production et son rayonnement au niveau international

■ Indicateur 1.1 : Nombre de thèses de doctorat soutenues

Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	2020 Valeur Cible
Nombre global(*)	981							
Nombre de thèses relatives aux Sciences et techniques	400							
Nombre de thèses relatives aux Sciences juridiques et économiques & Lettres et sciences humaines	581							
Nombre de thèses relatives aux Lettres et les Sciences humaines								

(*) Nombre de thèses soutenues : 676 en 2009 ; 749 en 2010, 673 en 2011, et 981 en 2012.

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : nombre de thèses de doctorat soutenues.
- **Objectif** : Cet indicateur permet d'évaluer la production de la formation par la recherche.
- **Méthode de calcul** : Ces nombres sont déterminés annuellement par établissement et par université.

Sources de données : Base de données du Ministère (DSSI)

Responsable de l'indicateur : Direction des stratégies et systèmes d'information (DSSI)

Commentaire : Ces nombres peuvent être influencés par le taux d'encadrement et les moyens matériels et financiers mis à la disposition des structures d'accueil des doctorants.

▪ **Indicateur 1.2 : Nombre de publications dans des revues internationales indexées**

Unité		2013 Réalisation	2014 Prévision	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre (*)	SCOPUS	3927	4725					
	WOS	1994						

(*) Nombre de publications dans des revues internationales indexées:

– SCOPUS : 1788 en 2009 ; 1967 en 2010, 2323 en 2011, et 2595 en 2012.

– WOS : 1553 en 2009 ; 1644 en 2010, 1898 en 2011.

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur :** Il s'agit d'articles scientifiques (research articles, short communications, review articles...) publiés dans des revues ou journaux internationaux indexés dans les bases de données SCOPUS d'ELSIVIER ou Web of Science (WOS) de THOMSON REUTERS.
- **Objectif :** apprécier la quantité et la qualité de la production scientifique nationale.
- **Méthode de calcul :** Les nombres seront fournis au niveau de chaque établissement. Quand il s'agit de publications conjointes produites par plusieurs Equipes, Laboratoires, Centres au sein de l'université, ces nombres seront donnés de manière consolidée au niveau de l'université.

Sources de données : Bases de données WOS ou SCOPUS

Responsable de l'indicateur : CNRST (Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique (IMIST))

▪ **Indicateur 1.3 : Nombre de co-publications avec des partenaires étrangers**

Unité	2010 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre (*)	1133	1617	1810					

(*) Le nombre total de co-publications dans le WOS avec des partenaires étrangers durant la période 2006-2010 s'élève à 5667, soit en moyenne 1133 publications par an (environ 57% de l'ensemble des publications)

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur :** Il s'agit d'articles scientifiques (research articles, short communications, review articles...) publiés conjointement par les chercheurs marocains et leurs homologues étrangers dans des revues ou journaux internationaux indexés dans les bases de données SCOPUS ou WOS.

- **Objectif :** apprécier la qualité et la quantité de la production scientifique conjointe des chercheurs marocains et leurs homologues étrangers.

Sources de données : Bases de données WOS ou SCOPUS

Responsable de l'indicateur : CNRST (IMIST)

Commentaire : Cet indicateur vise à donner une perception claire de l'implication des chercheurs marocains dans les réseaux et projets internationaux afin de bénéficier de l'expérience des pays développés et émergents.

- **Indicateur 1.4 : Pourcentage (%) des doctorants bénéficiaires de bourses d'excellence qui soutiennent leurs thèses**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	2018 Prévision	Valeur Cible
%	54(*)					

(*) Pourcentage estimé

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur :** Le nombre de doctorants bénéficiaires de bourses de recherche (bourses d'excellence) qui soutiennent leurs thèses par rapport au nombre total de doctorants bénéficiaires de ces bourses.
- **Objectif :** Mesurer la pertinence du choix des doctorants bénéficiaires du programme de bourses d'excellence.

Sources de données : CNRST

Responsable de l'indicateur : CNRST

Commentaire : Cet indicateur permet d'encourager les étudiants excellents, ayant obtenu un master ou un diplôme équivalent, à suivre leurs études pour préparer un doctorat. Il s'agit d'une bourse d'un montant mensuel de 3000 dirhams durant les trois années nécessaires pour préparer un doctorat (36 mois).

Objectif 2 : Valoriser les résultats de la recherche scientifique

- **Indicateur 2.1 : Nombre de projets de recherche et d'innovation menés en partenariat avec les entreprises**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre de projets	15 (*)				

(*) Nombre de projets de type C retenus dans le cadre de l'appel à projets dans les domaines prioritaires au titre de l'année 2013 : 8 → PPR1 + 7-PPR2

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Nombre de projets de R&D réalisés par les structures des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique en partenariat avec les entreprises.
- **Objectif** : Apprécier l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche scientifique sur leur environnement et leur contribution au développement socio-économique.

Sources de données : Bases de données du CNRST et des universités

Responsable de l'indicateur : MESRSFC/DRSI

- **Indicateur 2.2 : Nombre d'entreprises innovantes créées dans le cadre du Réseau Maroc Incubation et Essaimage (RMIE)**

Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	3	4	5	4	5	5

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Il s'agit d'entreprises innovantes effectivement créées à partir de projets incubés au sein des incubateurs membres du RMIE (Réseau Maroc Incubation et Essaimage).
- **Objectif** : Cet indicateur permet de mesurer les retombées du RMIE en termes de création d'entreprises innovantes.

Sources de données :

- Centre National pour la Recherche Scientifique et Technologique,

- Universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ne relevant pas des universités.

Responsable de l'indicateur : CNRST

Commentaire : Le réseau offre le soutien financier et technique aux porteurs de projets innovants et aux incubateurs, et offre aussi les services de communication au profit des porteurs de projets d'entreprises innovantes avec un vaste réseau d'experts, de partenaires et d'investisseurs.

▪ **Indicateur 2.3 : Nombre de brevets déposés par les universités**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	190				
Part des brevets déposés par les universités du total national (%)	17.34%				

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur :** Le nombre de brevets enregistrés à l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale au nom des universités.
- **Objectif :** L'objectif de cet indicateur est d'apprécier l'impact de la recherche développement sur l'activité inventive de ces établissements.

Sources de données : Base de données de l'Office Marocain pour la Propriété Industrielle et Commerciale.

Responsable de l'indicateur : MESRSFC/DRSI

Commentaire : Le Maroc se considère parmi les plus importants pays africains qui ont réalisés des taux les plus élevés dans le domaine de l'enregistrement des brevets,(138 brevets enregistrés au nom des universités au titre de l'année 2013).

Cet indicateur est important pour l'analyse de la courbe de l'enregistrement des brevets au nom des universités, afin de stimuler le Maroc à rejoindre les groupements des pays en développement dans le domaine de la construction d'une base industrielle qui soutiendra la production des services à valeur ajoutée et des produits de haute technologie.

Objectif 3 : Promouvoir la mutualisation de l'utilisation des infrastructures de recherche

- **Indicateur 3.1 : Nombre d'analyses et mesures réalisées par les Unités d'Appui Techniques à la Recherche Scientifique et Technique (UATRS)**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre d'analyses au profit des institutions publiques	19 067	19 000	19 000	14 500	
Nombre d'analyses au profit des institutions privées	549	1000	1000	500	
Nombre total d'analyses	19 616	20 000	20 000	15 000	

Précisions méthodologiques :

- Les UATRS sont des plates-formes de prestations de service mutualisées mises à la disposition de la communauté scientifique et des industriels pour leur permettre d'effectuer les analyses et mesures requises pour leurs projets de recherche et développement.
- **Objectif :** promouvoir la mutualisation des infrastructures et des équipements de recherche au niveau national et régional afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Sources de données : CNRST

Responsable de l'indicateur : CNRST

- **Indicateur 3.2: Nombre d'articles téléchargés à partir des bases de données disponibles à l'institut marocain de l'information scientifique et technique (IMIST)**

Unité	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	Valeur Cible
Nombre	788 857				

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur :** Nombre d'articles téléchargés à partir des bases de données disponibles à l'IMIST par les chercheurs marocains en vue de réaliser leurs travaux de recherche et d'enseignement.
- **Objectif :** Cet indicateur permet d'apprécier le degré d'utilisation des ressources électroniques internationales auxquelles le Maroc est abonné,

identifier les besoins et les préférences des chercheurs, et améliorer le service rendu par l'IMIST à la communauté scientifique nationale.

Sources de données : CNRST (IMIST)

Responsable de l'indicateur: CNRST

3. Projets et actions du programme 2 « Recherche scientifique et technologique »

Objectifs	Projets	Actions	Observations
I. Soutenir la recherche scientifique pour améliorer sa production et son rayonnement au niveau international	1. Financement des activités de recherche et d'innovation sur la base d'appels à projets	▪ Lancement régulier d'appels à projets de recherche (chaque année)	L'atteinte des résultats attendus est tributaire de : ▪ L'assouplissement des procédures de gestion des dotations accordées aux projets retenus ; ▪ L'adoption des normes et standards internationaux en matière de gestion, de contractualisation et de suivi de la réalisation de projets soutenus.
	2. Publication et diffusion des résultats de la recherche scientifique	▪ Appui à l'édition et aux manifestations scientifiques, ▪ Octroi d'un soutien financier aux structures de recherche publiant les résultats de leurs travaux dans des revues indexées dans WOS ou SCOPUS ▪ Appui aux revues électroniques nationales (publication en ligne des résultats de recherche)	
	3. Excellence dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation	▪ Octroi de bourses de recherche (bourses d'excellence) aux doctorants méritants, ▪ Appui aux Unités de Recherche Associées au CNRST (URAC=label qualité), ▪ Lancement d'appels à propositions pour l'octroi du grand prix d'innovation et de recherche en science et technologie, ▪ Lancement de la 2ème édition de la Médaille de la science et de la technologie.	▪ Relancement du grand prix de l'innovation et de la recherche en science et technologie (en arrêt depuis sa 4^{ème} édition en 2011) ▪ Prise de décision sur les résultats de la première édition de la Médaille de la science et de la technologie (2011).
	4. Coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique	▪ Mise en œuvre des programmes de coopération bilatérale existants (France, Allemagne, Belgique, Tunisie, Egypte ...) :	La réalisation des objectifs escomptés dépend de ce qui suit : ▪ Disponibilité à temps des budgets alloués chaque année, ▪ Assouplissement des procédures de gestion financière des projets

		lancement d'appels à propositions annuels pour financer des projets conjoints de recherche, ▪ Mise en œuvre des programmes de coopération régionale/ euro-méditerranéenne (ARIMNET et ERANETMED) ▪ Mise en œuvre de nouveaux programmes de coopération avec l'Arabie Saoudite, la Turquie ...	retenus, ▪ Accueil des chercheurs marocains dans les laboratoires étrangers, ▪ Assouplissement des procédures de délivrance des visas afin de garantir la libre circulation des scientifiques.
II. Valoriser les résultats de la recherche scientifique et technique	5. Financement de projets de recherche et d'innovation en partenariat avec les entreprises	▪ Financement de projets de recherche et d'innovation en partenariat avec les entreprises sur la base d'appels d'offres	▪ Nécessité de mettre en place des mesures incitatives pour encourager les PME/PMI à investir dans les activités de recherche.
	6. Incubation de projets pour la création d'entreprises innovantes	▪ Soutien aux projets incubés dans le cadre du RMIE	Le programme d'appui à l'incubation de projets pour la création d'entreprises innovantes dans le cadre du RMIE gagnerait à être amélioré en : ▪ Assurant le budget annuel nécessaire, ▪ Assouplissant les procédures financières, ▪ Accordant aux incubateurs l'autonomie administrative et financière, ▪ Dotant les incubateurs des ressources humaines nécessaires et qualifiées...
	7. Dépôt des brevets d'invention	▪ Appui aux universités pour le dépôt des brevets d'invention auprès de l'OMPIC	▪ Nécessité de généraliser la création des centres d'information technologique relatifs aux brevets d'invention
II. Promouvoir la mutualisation de l'utilisation des infrastructures de recherche	8. Analyses scientifiques réalisées par les UATRS	▪ Octroi de subventions aux universités pour permettre à leurs équipes de recherche de bénéficier gratuitement des services offerts par les UATRS	
	9. Abonnement et accès aux ressources électroniques internationales	▪ Octroi de subventions au CNRST/IMIST pour couvrir les frais d'abonnement aux ressources électroniques internationales	Pour mieux profiter des services offerts par l'IMIST, il y a lieu d'assurer : ▪ Une bonne coopération des universités à promouvoir et utiliser les produits proposés ;

			▪ l'accès continu à Internet dans les universités ; ▪ des visites régulières dans les universités ; ▪ des formations régulières des chercheurs sur l'utilisation des bases de données ; ▪ la disponibilité de plus de ressources humaines.
--	--	--	---

Programme 4 : Appui social aux étudiants

1. La stratégie du programme 4 : Appui social aux étudiants

La stratégie de l'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles (ONOUSC) a pour objectif de réaliser les objectifs du premier axe du plan stratégique 2015-2030 du secteur « améliorer l'accès à l'enseignement supérieur pour atteindre l'équité, l'égalité des chances et la pérennisation de l'enseignement » en offrant aux étudiants tous les services dont ils ont besoins: bourse, hébergement, restauration, couverture sanitaire ainsi que les activités sportives et culturelles. Dans ce contexte, il sera procédé à :

- Augmenter le nombre des lits réservés aux étudiants ;
- Préserver un taux de couverture convenable dans l'octroi des bourses ;
- Elaborer une nouvelle procédure pour surmonter les menaces que rencontre ce processus ;
- Augmenter le nombre des restaurants universitaires ainsi que le nombre et la qualité des repas servis ;
- La mise en œuvre du système de la couverture sanitaire au profit de l'ensemble des étudiants ;
- Organiser des activités sportives et culturelles diverses au profit des étudiants.

a- Responsable du programme :

Le Directeur de l'ONOUSC

b- Les acteurs responsables de mener le programme

- Les responsables de l'ONOUSC ;
- Les Directeurs des cités et des restaurants universitaires ;
- Les présidents des universités, les doyens des facultés et les directeurs des établissements universitaires ;
- Les responsables du Ministère de la Jeunesse et sport ;
- Les responsables du Ministère de la Santé ;
- Les responsables du Ministère de la Culture.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme 4 :

Les principaux objectifs de ce programme consistent en :

- L'augmentation du nombre des lits réservés aux étudiants.
- L'augmentation du nombre et l'amélioration de la qualité des repas servis.
- La mise en œuvre du système de la couverture sanitaire au profit de l'ensemble des étudiants ;
- L'organisation de deux programmes nationaux de sport et de culture.

Objectif 1 : Promouvoir l'équité d'accès à l'enseignement supérieur

▪ Indicateur 1.1 : évolution des étudiants boursiers par cycle

	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2017 Prévu	2018 Prévu	2020 Valeur cible
L	226 540	266 672	310 000			
M	11 546	12 785	16 500			
D	4520	5625	6500			
Effectif des bénéficiaires	242 606	285 082	333 000			

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Nombre des étudiants boursiers
- **Objectif** : Satisfaire le maximum possible d'étudiants nécessiteux
- **Méthode de calcul** : Nombre des étudiants boursiers.

Sources de données : L'ONOUSC.

Objectif 2 : Répondre à la demande de logement des étudiants

▪ Indicateur 2.1 : Evolution du nombre de lits

Unité	2014 Réalisé	2015 Prévu	2016 Prévu	2017 Prévu	2018 Prévu	2020 Valeur cible
Nombre de lits	44000	48300	57000	63000	71000	85000

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Nombre de lits réservés aux étudiants
- **Objectif** : Héberger le maximum possible d'étudiants nécessiteux
- **Méthode de calcul** : nombre des lits réservés aux étudiants

Sources de données : Les cités et résidences universitaires

▪ Indicateur 2.2 : Taux de satisfaction aux nouvelles demandes d'hébergement

Unité	2014 Réalisé	2015 Prévu	2016 Prévu	2017 Prévu	2018 Prévu	2020 Valeur cible
Taux de satisfaction	55%	60%	65%	70%	75%	80%

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : taux de satisfaction aux nouvelles demandes d'hébergement
- **Objectif** : héberger le maximum possible d'étudiants nouveaux inscrits à l'enseignement universitaire
- **Méthode de calcul** : $(\text{Nombre de lits réservés aux nouveaux étudiants} / \text{Nombre des nouvelles demandes d'hébergement}) \times 100$

Sources de données : Les cités et résidences universitaires

Objectif 3 : Donner accès à une restauration économique aux étudiants

▪ Indicateur 3.1 : Nombre de repas servis par an

Unité	2014 Réalisé	2015 réalisé	2016 Prévu	2017 Prévu	2018 Prévu	2020 Valeur cible
Nombre de repas annuel	7 569 370	8 500 000	9 500 000	10 500 000	11 500 000	12 000 000

Précisions méthodologiques :

- **Définition de l'indicateur** : Nombre des repas servis aux étudiants par an
- **Objectif** : Augmentation du nombre de bénéficiaires de la restauration
- **Méthode de calcul** : Nombre des repas servis annuel

Sources de données : L'ONOUSC

3. Projets et actions du programme 3 : Appui social aux étudiants

Logement :

1. Construction de nouvelles cités universitaires :

Cité	Capacité (lits)	Année prévue d'ouverture
Nador	1400	2016
Tétouan	2100	2016
Agadir	2200	2016
Safi	1400	2016
Kénitra	2000	2017
Taza	1400	2017
Marrakech	2000	2017
Meknès	1400	2017
El-Jadida	2000	2017
Mohammedia	2000	2018
Al Hoceima	2000	2018
Larache	1400	2018
Khouribga	1400	2018
Casablanca	2000	2019
Kénitra	1400	2019
Agadir	1400	2019
Meknès	1400	2020
Béni Mellal	2000	2020
Total	32900	

2. Extension de cités universitaires :

Cité	Capacité (lits)	Année prévue d'ouverture
Casablanca	1230	2015
Rabat Souissi 1	1200	2015
Tanger	1400	2016
Settat	800	2016
Rabat Moulay Ismaïl	460	2016
Oujda	700	2017
Errachidia	1400	2017
Rabat Moulay Ismaïl	2000	2018
Total	7190	

En 2020, la capacité installée sera : 45000 lits actuels+ 32900lits +7190lits
Soit **85.090** lits

Restauration :

1. Construction de nouveaux restaurants universitaires

Cité	Capacité (repas par jour)	Année prévue d'ouverture
Fès Saïss	4000	2016
El Jadida	4000	2016
Tétouan	4000	2016
Nador	4000	2016
Safi	4000	2016
Settat	4000	2016
Tanger	4000	2016
Taza	4000	2017
Total	32000	

2. Mise en place d'un système de contrôle sanitaire au sein des restaurants universitaires (en 2015-2016 et années suivantes).

3. Mise en place d'un système de contrôle d'accès aux restaurants universitaires par carte électroniques rechargeable (en 2015-2016 et années suivantes).

Santé :

- Construction de 15 centres de santé universitaires (en 2016)
- Dotation en médicaments (en 2015-2016 et années suivantes)
- Dotation en matériel médical (en 2015-2016 et années suivantes)
- Gestion de la couverture médicale des étudiants (en 2015-2016 et années suivantes)

Culture :

- Réalisation d'un festival national culturel universitaire(en 2016 et années suivantes).
- Réalisation de programmes culturels au sein des cités universitaires (en 2015-2016 et années suivantes)
- Ouverture d'un portail d'une revue numérique multidisciplinaire (en 2015 et années suivantes)
- Ouverture d'un portail de partage de contenus numériques d'étude (en 2015 et années suivantes)

Sport :

Réalisation d'un programme national de compétitions sportives dans les principales disciplines pratiquées (en 2015-2016 et toutes les années suivantes)

- Foot Ball

- Basket Ball
- Volley Ball
- Hand Ball
- Athlétisme
- Cross Country
- Sports individuels
- Sports de plage

Participation aux principales compétitions internationales (en 2015-2016 et toutes les années suivante.